## VOICI COMMENT NOUS PROTÉGEP-

## OUS PROTEGED.

Actualisé au 1.3.2021



Rencontrer le moins de personnes possible.



Garder ses distances.



Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les lieux publics, dans les transports publics et sur le lieu de travail.



Télétravail obligatoire quand c'est possible.



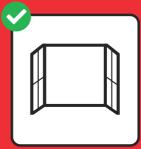
Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



Aérer plusieurs fois par jour.



Manifestations publiques: interdites privées: max. 5 pers. Rassemblements dans l'espace public: max. 15. pers.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif: isolement. Contact avec une personne testée positive: quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

## www.ofsp-coronavirus.ch

Les règles peuvent différer selon les cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

